

Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE

Communauté de Communes VENDEE-SEVRE-AUTISE

N°2023CC_11_217

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres
En exercice :
Titulaires : 38

L'an deux mille vingt-trois, le sept novembre, à 18h30, le Conseil de
Communauté s'est réuni à BOUILLE-COURDAULT en session ordinaire,
sous la Présidence de Michel BOSSARD, Président.

Présents :
- Titulaires : 30
- Suppléant : 1

Date de convocation : 31 octobre 2023

Excusé ayant donné pouvoir : 1
Votants : 31

PRESENTS :

- M. BOSSARD Michel, Président, Maire de la commune de Rives-d'Autise
- M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault
- M. DAVID Daniel, Vice-président, Délégué de la commune de Benet
- M. HENRIET Christian, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais
- M. CARTRON David, Vice-président, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. CHOLLET Joël, Vice-président, Délégué de la commune de Benet
- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez
- Mme FONTAINE Camille, Maire de la commune de Benet
- Mme BAUDRY-LOIGEROT Marie-Christine, Déléguée de la commune de Benet
- M. RECEGANT Didier, Délégué de la commune de Benet
- Mme PELLETIER Céline, Déléguée de la commune de Benet
- M. GIBEAUD Loïc, Délégué de la commune de Bouillé-Courdault
- M. BOUTEILLER Gilles, Maire de la commune de Damvix
- M. POUVREAU Philippe, Délégué de la commune de Damvix
- M. THIBAUT Denis, Délégué de la commune de Maillé
- M. GRIMAUD Claude, Délégué de la commune de Maillezais
- Mme MASSON-SOULARD Catherine, Maire de la commune de Puy-de-Serre
- M. CADAU Philippe, Délégué suppléant de la commune de Puy-de-Serre
- Mme VIGEANT Catherine, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- M. POITIERS Dominique, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- Mme BOBIN Evelyne, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- M. POITIERS Patrice, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- Mme PERRIN Marie-Line, Maire de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. PORCHER Charly, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. DURAND Jean-Jacques, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. GABORIAU Sébastien, Délégué de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- M. CHEVALLIER Jean-Claude, Maire de la commune de Vix
- M. BETAU Pascal, Délégué de la commune de Vix
- Mme RIVIERE Erika, Déléguée de la commune de Vix
- M. DELAHAYE Philippe, Délégué de la commune de Xanton-Chassenon

EXCUSE AYANT DONNE POUVOIR :

- M. RENAULT Claudy, Vice-président, Maire de la commune de Xanton-Chassenon (donne pouvoir à M. DELAHAYE Philippe)

ABSENTS EXCUSES :

- M. BORDET Bernard, Vice-président, Maire de la commune du Mazeau
- M. LA MACHE Denis, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Sigismond
- Mme LAVAL-PELLERIN Danielle, Déléguée de la commune de Benet
- M. MERCIER Georges, Délégué de la commune de Benet
- M. de CERTAINES Charles, Maire de la commune de Faymoreau
- M. MILLET Martial, Délégué suppléant de la commune de Faymoreau
- Mme GROUSSET Sylvie, Déléguée suppléante de la commune du Mazeau
- M. BLONDELLE Rodolphe, Délégué suppléant de la commune de Liez
- M. GELOT Jean-Marie, Maire de la commune de Maillé
- Mme MONTAMAT Eliane, Déléguée suppléante de la commune de Sant-Sigismond
- Mme CHARBONNIER Nicole, Délégué de la commune de Vix

SECRETAIRE DE SEANCE :

- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez

OBJET : SUBVENTION A L'ASSOCIATION SEIDRE DANS LE CADRE DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DU CONSEIL EN MOBILITE SUR LE TERRITOIRE SUD VENDEE

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur DAVID.

Monsieur DAVID expose que l'association Atelier MECA Sud Vendée (financée par la Communauté de Communes) a rencontré plusieurs problématiques économiques et a cessé son activité.

L'association gérait la mobilité solidaire sur les Communautés de Communes du Pays de la Châtaigneraie, Sud Vendée Littoral, Pays de Fontenay Vendée et Vendée Sèvre Autise.

L'activité portait sur un garage solidaire, la location de véhicules et l'accompagnement/conseil en mobilité.

Les associations Multi Service Sud Vendée et SEIDRE (SErvice d'Inclusion et De REmobilisation) ont repris en partenariat le projet de mobilité solidaire.

Pour des raisons de viabilité économique et de logistique, elles ont fait le choix de ne maintenir que le conseil et l'accompagnement en mobilité, et ont décidé que l'association SEIDRE serait le porteur exécutif de ce projet.

L'association SEIDRE a prévu d'inclure de nouvelles permanences pour ce conseil en mobilité.

Sur le territoire de Vendée Sèvre Autise, outre les permanences à Benet, qui existaient déjà, il est prévu d'en mettre en place sur Vix.

L'association a présenté un budget prévisionnel de septembre à décembre 2023 viable avec la participation des 4 EPCI concernés, de la CAF, de la MSA et du Conseil Départemental.

Monsieur DAVID indique que pour Vendée Sèvre Autise, cette participation représente une somme de 2 202 €, et précise que les crédits annuels de 6 606 € qui étaient inscrits au budget 2023 pour Atelier MECA, n'ont pas été utilisés.

Ce financement permettra à la Communauté de Communes de maintenir sur le territoire le conseil en mobilité qui menaçait de disparaître après la cessation d'activité de MECA.

Au vu du calendrier (et au même titre que les autres EPCI), il est proposé d'adapter la subvention au prorata des mois restants en 2023, soit $\frac{3}{4}$ de la subvention prévue demandée pour la période de septembre à décembre :

$$2\,202 \times 75\% = 1\,652 \text{ € (arrondi à l'euro supérieur)}$$

Considérant les éléments présentés ci-dessus,

Monsieur le Président demande l'accord du Conseil pour l'autoriser à verser une subvention à l'association SEIDRE à hauteur de mille six cent cinquante-deux euros (1 652 €).

Envoyé en préfecture le 13/11/2023

Reçu en préfecture le 13/11/2023

Publié le 15/11/2023

ID : 085-248500563-20231107-2023CC_11_217-DE

SLOW

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- Donne son accord pour le versement d'une subvention à l'association SEIDRE d'un montant de mille six cent cinquante-deux euros (1 652 €).

Fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Fait à RIVES-D'AUTISE, le 7 novembre 2023

Le Président,

Michel BOSSARD



La secrétaire de séance,

Adeline POUPLIN

Adeline Pouplin

Envoyé en préfecture le 13/11/2023

Reçu en préfecture le 13/11/2023

Publié le 15/11/2023



ID : 085-248500563-20231107-2023CC_11_217-DE